



PREAVIS MUNICIPAL No 16-17

Sainte-Croix, le 8 novembre 2016
Au Conseil communal de et à Sainte-Croix

Aménagement de la Rue des Métiers – Mise en place d’une zone de rencontre 20 km/h à titre expérimental

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Objet du préavis

Le présent préavis a pour but de demander un crédit relatif à l’aménagement de la rue des Métiers et à la mise en place d’une zone de rencontre 20 km/h à titre expérimental d’une durée d’une année.

Il est intimement lié au préavis n° 15-06 « Demande de crédit pour la construction du bâtiment à la rue des Métiers 3 en faveur du Centre professionnel du Nord Vaudois, de l’Association Les Trolls en Tablier bleu et de l’entente scolaire de Baulmes, Bullet, Mauborget, Sainte-Croix et Vuiteboeuf » qui a été approuvé lors de la séance du Conseil Communal du 22 juin 2015.

Il est également lié au préavis n° 16-18 « Parcelle 702, Rue des Métiers 3 – Aménagements extérieurs » qui vous est présenté lors de la même séance que le présent préavis.

Préambule

La fin de la construction du bâtiment « Métiers 3 » est planifiée pour l’été 2017 et la mise à disposition aux locataires est prévue pour fin juin 2017.

Située au cœur des 3 entités du CPNV, en bordure du nouvel emplacement Garderie – UAPE et des 6 nouvelles classes d’école du secondaire, cette rue abrite également la salle de gymnastique « Poste ». Il y a aussi quelques habitations et garages présents sur cette rue.

Aux heures de pointe, il y a potentiellement plus de 500 piétons qui pourraient emprunter cet axe.

Le projet

Le schéma directeur des circulations est actuellement en phase de réalisation par un bureau d’ingénieur trafic et il démontre que cet axe ne doit pas être un axe de transit routier.

La conservation d'un passage véhicules est nécessaire afin de permettre les livraisons au CPNV (section Mécanique), l'accès aux riverains ainsi que de maintenir des places de parc dans ce secteur.

La direction générale de la mobilité et des routes (DGMR) a préavisé positivement à la demande d'examen préalable qui portait sur l'établissement d'une zone de rencontre. La DGMR demande une mise en place d'une mesure expérimentale de cette zone de rencontre d'une durée maximale d'une année.

La zone de rencontre, également dénommée 20 km/h, est un secteur où les piétons sont prioritaires sur l'ensemble de la chaussée et a notamment pour objectifs :

- Améliorer la sécurité, une vitesse fortement réduite diminue les risques et la gravité des accidents.
- Donner la priorité aux piétons, tout en laissant passer les voitures des riverains et des livraisons.
- Faire vivre la rue, l'aménagement d'une zone de rencontre permet de changer l'ambiance des rues afin d'inviter les gens à y flâner.
- Limiter les nuisances, une vitesse réduite atténue le bruit routier et diminue la pollution de l'air.
- Organiser le parcage, il est strictement interdit de parquer un véhicule hors des endroits spécialement signalés à cet effet.

La rue des Métiers, version zone de rencontre, sera délimitée par une signalisation verticale mentionnant le début et la fin du secteur. Au droit des signaux, des décrochements verticaux (gendarmes couchés) seront créés. Son sens de circulation sera un sens unique Est – Ouest pour les véhicules et double sens pour les deux-roues légers.

Douze places de parc seront créées, dont une pour personne handicapée, au-devant du bâtiment de gymnastique de la Poste. Deux places de parc « dépose minute » seront créées pour permettre aux parents d'amener et de rechercher leurs enfants à la garderie.

Du mobilier urbain tel que bancs et bacs avec arbres seront apposés sur la rue qui sera éclairée par des candélabres LED.

Planning

La mise à l'enquête publique interviendra durant l'hiver 2016-2017 et la réalisation des travaux est prévue au printemps 2017.

Détail financier

Honoraires Ingénieurs, suivi chantier	CHF	40'000.00
Génie-civil	CHF	190'000.00
Eclairage LED	CHF	20'000.00
Marquage au sol et signalisation verticale	CHF	15'000.00
Divers et imprévus env. 5 % sur CHF 265'000.00	CHF	13'000.00
Total HT	CHF	278'000.00
TVA 8 %	CHF	22'240.00
Total TTC	CHF	300'240.00
Total TTC arrondi	CHF	300'000.00

CONCLUSION

Fondés sur ce qui précède, nous avons l'honneur de vous demander, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAINTE-CROIX

sur proposition de la Municipalité, entendu le rapport de sa Commission et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

d é c i d e :

- **d'autoriser** la Municipalité à entreprendre les aménagements de la Rue des Métiers afin de mettre en place une zone de rencontre 20 km/h à titre expérimental;
- **d'accorder** le crédit nécessaire de **Chf 300'000.--**. Le compte 9141.16.17 est ouvert au bilan à cet effet;
- **de financer** ce montant par un emprunt aux meilleures conditions du moment;
- **d'amortir** cet investissement par le compte N° 430.3311 sur une période de 10 ans, la première fois au budget 2018.

L'influence sur le budget sera de l'ordre de Chf 36'000.-- la première année en tenant compte des intérêts (2 %) et de l'amortissement du prêt. Réparti sur les 10 années, le coût représente Chf 33'400.-- avec une annuité constante.

Au nom de la Municipalité :

Le Syndic :



F. THEVENAZ



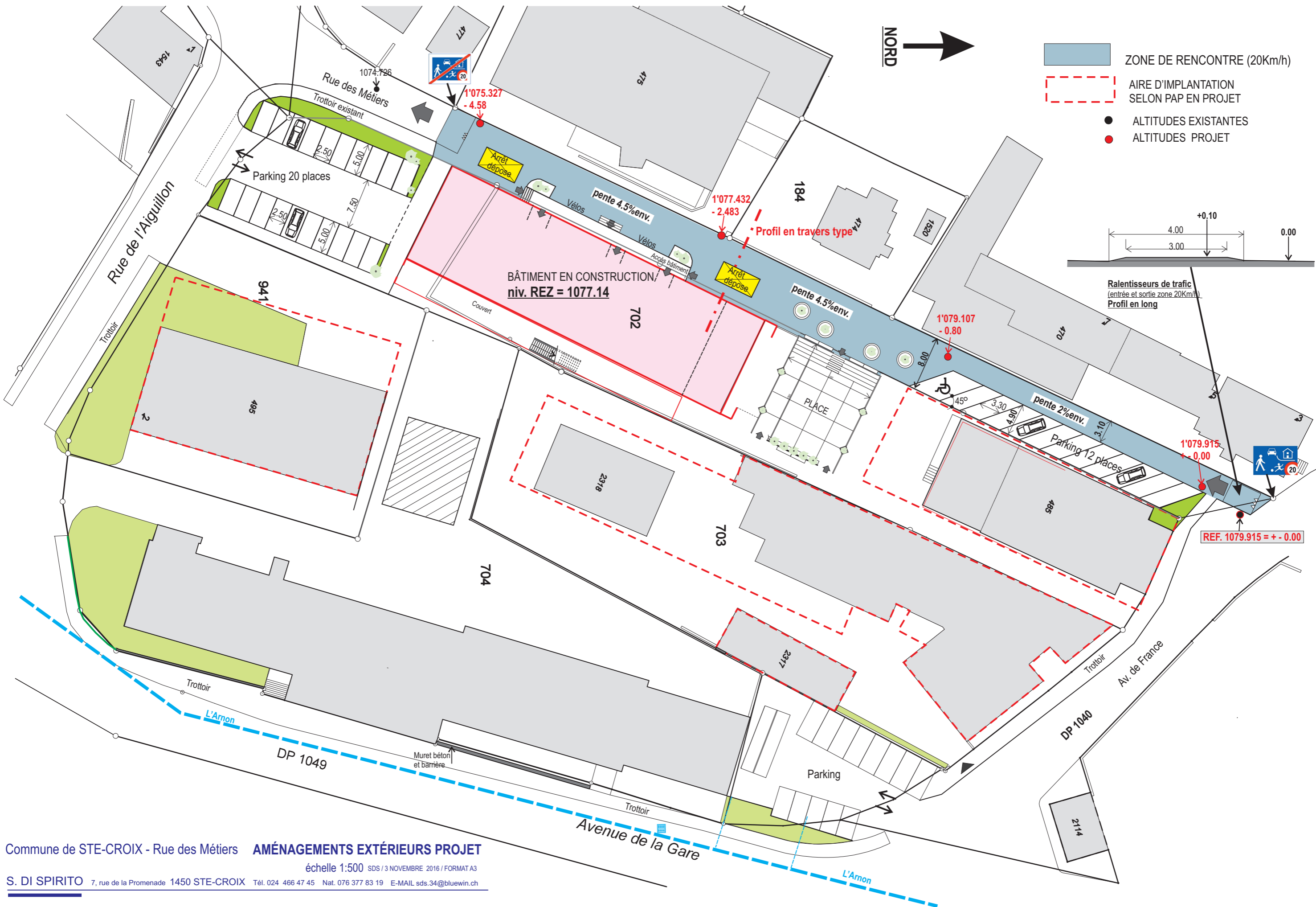
Le Secrétaire :



S. CHAMPOD

Annexe : Croquis d'intention

Délégués municipaux : M. Lionel-Numa Pesenti Municipal
M. Cédric Roten, Municipal



- ZONE DE RENCONTRE (20Km/h)
- AIRE D'IMPLANTATION SELON PAP EN PROJET
- ALTITUDES EXISTANTES
- ALTITUDES PROJET

